



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 17 DEC. 2018

PRÉFECTURE
DIRECTION DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET PROTECTION CIVILES

RÉFÉRENCE À RAPPELER : CAB/SIDPC
AFFAIRE SUIVIE PAR : CAB/SIDPC/CB
TÉLÉPHONE : 04.95.34.51.81
Mel : pref-defense-protection-civile@haute-corse.pref.gouv.fr



Le Préfet de la Haute-Corse

à

Monsieur le Maire de Ville di
Pietrabugno
Hameau de Guaïtella
20200 Ville-di-Pietrabugno

Objet : Intempéries du 29 au 30 octobre 2018
Arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du
26 novembre 2018.

Je vous informe que par arrêté interministériel INTE1831446A du 26 novembre 2018, publié au journal officiel du 7 décembre 2018, votre commune est reconnue en état de catastrophe naturelle **pour les inondations et choc mécanique des vagues du 29 octobre au 30 octobre 2018.**

L'intensité anormale du phénomène est avérée lorsque l'occurrence statistique (durée de retour) de la houle et de la surcote marine enregistrée est supérieure ou égale à 10 ans.

Il ressort du rapport météorologique de Météo-France daté du 12 novembre 2018, du rapport technique du CEREMA daté du 15 novembre 2018 et du rapport du SHOM du 7 novembre 2018 que le vent, la houle et la surcote marine présentent une intensité exceptionnelle.

Au regard de ces éléments, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L. 125-1 du code des assurances.

Vous voudrez bien porter cette information à la connaissance de vos administrés.

Le Préfet,

Gérard GAVORY